

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 107 (1962)  
**Heft:** 7

**Artikel:** Informations  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-343122>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

au 25 millième. Nous ne voulions pas manquer d'attirer l'attention de nos camarades sur ce produit qui fait honneur à l'esprit d'invention de nos industries suisses et qui constitue un matériel ultra-moderne sur lequel nos imprimeurs, dont la réputation n'est plus à souligner, auront la satisfaction de produire un travail d'avant-garde, mettant en relief le mérite de nos cartographes, dignes émules de Siegfried et du général Dufour.

*Major G. Grosjean*

---

Informations

**SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS**

*Communiqué du Comité Central :*

Pour sa séance d'été, du 29 au 30 juin 1962, le Comité Central a mis à son ordre du jour le message du Conseil fédéral sur l'instruction des officiers, du 19 avril 1962. En un exposé intéressant et complet, le chef de l'Instruction a fait l'historique de l'instruction des officiers et dépeint les conditions dans lesquelles elle se poursuit actuellement. Celle-ci est étroitement conditionnée par la situation et l'activité des instructeurs. Bien que l'appoint de nouvelles forces soit vivement désirable — les Sociétés d'officiers sont invitées à user de leur influence pour en favoriser le recrutement — le corps d'instruction a pu être augmenté ces dernières années en officiers, et surtout en sous-officiers.

L'introduction de la nouvelle organisation de l'armée exigera une réadaptation de tout le système. Outre une prolongation nécessaire, mais peu importante, des périodes d'instruction, la nouvelle ordonnance prévoit une première période d'instruction de base, pour l'essentiel commune aux futurs officiers de toutes les armes, et une deuxième période d'instruction spécialisée. Les écoles centrales comprendront trois types : troupes combattantes, aides du commandement, services des arrières. Des questions particulières comme le paiement des galons des sous-officiers et la formation des aumôniers de campagne, ont reçu des solutions nouvelles.

*Après une discussion approfondie, le Comité central a apporté son adhésion unanime aux propositions contenues dans le message du Conseil fédéral, qui constituent à ses yeux un progrès décisif pour la*

*formation de l'officier de milice suisse. Il exprime le vœu que les Chambres fédérales adopteront ce texte sans aucune modification.*

Le Comité central a ensuite étudié les modalités de l'action qui s'impose sur le terrain de la guerre psychologique à la Société suisse des officiers et aux sociétés associées. Il a donné son accord à un programme établi par une commission spéciale de la SSO, au sujet duquel les sections seront orientées par le canal d'une conférence des présidents élargie, convoquée à titre extraordinaire en automne 1962.

En vue des votations au sujet de la deuxième initiative relative à l'arme atomique, la commission spéciale de la SSO sera complétée ; elle se mettra incessamment au travail.

Le mémoire de la SSO au sujet des places d'exercice et de tir a fait l'objet d'un premier entretien avec le Chef de l'instruction et ses collaborateurs. Le Comité central reste d'avis que le temps presse et espère que l'on continuera à poursuivre cette question en priorité, afin que les négociations en cours aboutissent le plus tôt possible.

Le Comité central unanime a enfin donné son accord à l'admission de la nouvelle « Société des officiers du Service territorial » comme section de la SSO et société d'armes. Il lui exprime une très cordiale bienvenue.

---

## Bibliographie

### Les livres

**L'Alliance Atlantique**, Essai de phénoménologie politique, par *Claude Delmas*, membre du secrétariat international de l'O.T.A.N. Préface du général d'armée *Jean Valluy*. — Editeur : Payot, 106, Bd Saint-Germain, Paris.

Dans la « Bibliothèque Historique » des Editions Payot, Paris, vient de paraître un ouvrage de *Claude Delmas* sur l'Alliance Atlantique.

Plus que l'ignorance ou l'indifférence de la masse, qui mélange pêle-mêle l'O.T.A.N., l'O.N.U., l'U.N.E.S.C.O., l'O.C.D.E., une certaine propagande et une attitude prédéterminée de certains gouvernements ont défigurés l'Organisation du Traité de l'Alliance Atlantique. L'ouvrage de *M. C. Delmas* vient à son heure pour redresser les erreurs et les falsifications.

Sans minimiser le rôle joué par l'impérialisme soviétique dans la cristallisation des volontés de résistance occidentales en 1949, l'auteur